

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 6
Titre :	Point sur l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique (PRAS)
Auteur :	Kevin Ellard

Résumé/brève description/éléments clés :

- En 2022, la Communauté du Pacifique (CPS) a fait réaliser l'évaluation régionale de l'aquaculture pour analyser les moyens de promouvoir la mise en place d'une aquaculture durable. L'une des principales recommandations de cette étude était d'élaborer une stratégie régionale pour l'aquaculture.
- Une Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique (PRAS) est jugée nécessaire pour contribuer au renforcement des capacités dans l'ensemble du Pacifique, le but étant d'harmoniser les plans d'investissement et de développement liés à l'aquaculture, de renforcer la coopération entre les États et Territoires insulaires océaniques pour les principaux services et de faciliter l'accès aux marchés d'exportation.
- Le processus de consultation sur la PRAS est désormais achevé après une série de quatre ateliers virtuels : trois ateliers de consultation sous-régionaux ont été organisés entre mars et mai 2024, suivis d'un atelier régional final qui a eu lieu en août 2024. Cette série d'ateliers a servi à définir les activités prioritaires qui seront intégrées à la PRAS.
- Les résultats et les conclusions des ateliers ont également fait l'objet d'un rapport, consultable à l'adresse suivante : <https://www.spc.int/digitallibrary/get/6kmuc>. Les priorités et les thèmes de la PRAS ont été présentés aux représentants ayant participé à la dernière journée de l'atelier régional en août 2024, qui les ont résolument approuvés. Ces éléments ont permis de jeter les bases de la PRAS, dont une version préliminaire est jointe à ce document.

Recommandations :

- a. Les membres et les partenaires sont invités à prendre note du rapport des ateliers intitulé « Rapport sur l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique, octobre 2024 ».
- b. Les membres sont invités à communiquer leurs observations sur le texte du projet de PRAS (annexe 1) avant l'élaboration de la version finale, leurs réponses étant attendues d'ici le 16 décembre 2024.

Ateliers de consultation et rapport sur la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique

Contexte

1. Un secteur aquacole dynamique et durable peut contribuer à l'emploi, à la sécurité alimentaire, à la santé, à la protection environnementale et à une économie viable dans toute l'Océanie. En 2022, la Communauté du Pacifique (CPS) a fait réaliser une étude, l'évaluation régionale de l'aquaculture, pour analyser les moyens de promouvoir la mise en place d'une aquaculture durable ([Integrated Aquatic Solutions \[IAS\] 2022](#)). L'une des principales recommandations de cette étude était d'élaborer une stratégie régionale pour l'aquaculture.
2. Les représentants présents à la treizième Conférence des directeurs des pêches se sont prononcés en faveur de l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale sur l'aquaculture ([point 13c du relevé de conclusions de la treizième Conférence des directeurs des pêches](#)) et approuvé un processus de consultation comprenant trois ateliers sous-régionaux virtuels, suivis d'un atelier régional, afin de garantir que l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique soit inclusive et approuvée dans son intégralité par les membres.

Ateliers de consultation

3. Le processus de consultation sur la PRAS a été mené par la CPS en collaboration avec un consultant externe, Olsen Pacific Consulting. Les trois ateliers de consultation sous-régionaux (Polynésie, Micronésie, Mélanésie) visaient à aborder chacun des neuf objectifs mis en évidence dans l'évaluation régionale de l'aquaculture, auxquels a été ajouté un objectif axé sur « les politiques, la législation et les plans ».
4. Les quatre ateliers virtuels ont eu lieu aux dates suivantes.
 - Atelier sous-régional – Polynésie : 9-12 avril 2024
 - Atelier sous-régional – Micronésie : 13-17 mai 2024
 - Atelier sous-régional – Mélanésie : 24-28 juin 2024
 - Atelier régional : 6-8 août 2024
5. Les États et Territoires insulaires océaniques membres ont été encouragés à inviter un large éventail de participants, les représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales concernées, de même que les intervenants et les groupes communautaires prenant part à l'aquaculture, étant encouragés à y assister. La CPS a reçu plus de 80 demandes d'inscription provenant de 18 pays et chaque atelier sous-régional a réuni entre 23 et 30 participants. Les représentants des pouvoirs publics constituaient 81 % de cet effectif, le reste étant composé d'intervenants communautaires ou du secteur privé.

Résultats des ateliers de consultation

6. Les ateliers de consultation ont permis aux participants de discuter librement et ouvertement du développement de l'aquaculture dans la région et ont contribué à déterminer un ensemble d'activités susceptibles d'être incluses dans la stratégie. À la suite des échanges lors des ateliers, les participants ont été invités à classer par ordre de priorité les activités qu'ils jugeaient important d'inclure dans une

stratégie régionale. Ils avaient la possibilité de choisir leurs trois priorités absolues dans la liste fournie ou d'ajouter d'autres priorités.

7. Au total, 43 activités prioritaires ont été définies dans les cinq grands thèmes des séances. Celles-ci sont recensées dans le tableau 1. La liste des priorités déterminées a ensuite été classée en utilisant une approche garantissant que les choix de chaque État et Territoire insulaire océanien étaient pris en compte avec le même coefficient de pondération. Ce classement est présenté à la figure 1.
8. La PRAS vise à orienter le développement de l'aquaculture dans la région en mettant l'accent sur les domaines prioritaires, les quinze premières activités prioritaires du classement étant regroupées en thèmes communs exploitables aux fins d'inclusion dans cette stratégie. Ces thèmes et priorités ont ensuite été présentés lors de la dernière journée de l'atelier régional de consultation, où ils ont été approuvés par les personnes présentes. Ils ont donc été utilisés pour élaborer la version préliminaire de la PRAS, fournie dans la pièce jointe 1. Il reste encore à inclure des études de cas, puis à effectuer la révision finale et la mise en forme de cette version préliminaire, ce qui sera fait début 2025.

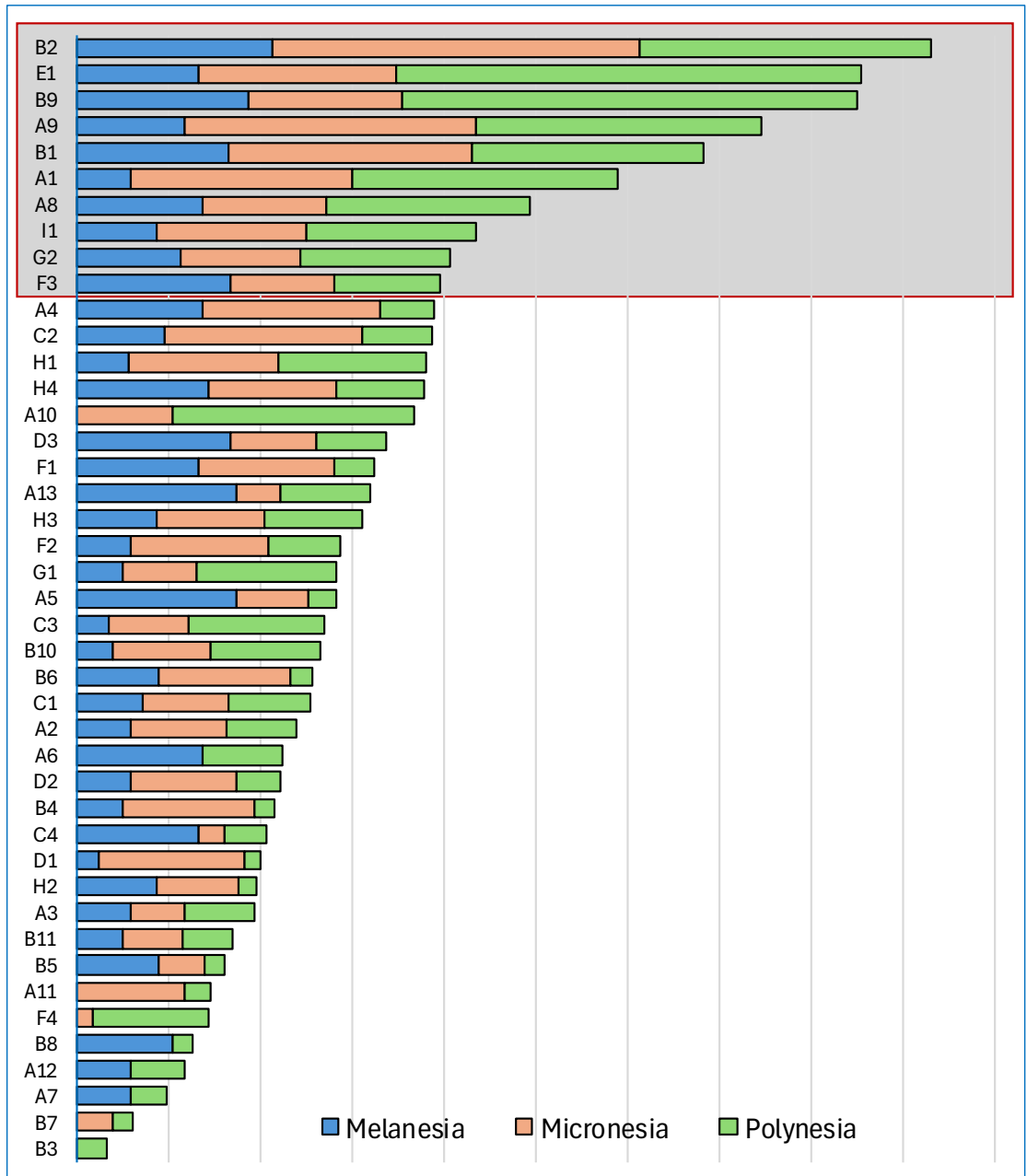
Tableau 1 : Liste des activités prioritaires de la PRAS.

Code	Activité
<i>Aquaculture générale et technologies d'aquaculture</i>	
A1	Production de nouvelles espèces endémiques
A2	Introduction d'espèces d'élevage d'autres régions
A3	Création ou développement d'écloseries dans le Pacifique qui soient capables de fournir des stocks de semences à plusieurs pays
A4	Création de sites régionaux de fabrication d'aliments pour l'aquaculture
A5	Mise en place de chaînes d'approvisionnement en aliments pour l'aquaculture provenant de sources accréditées
A6	Création de micro-écloseries
A7	Développement de l'aquaculture sans apport de nourriture
A8	Élaboration d'un programme de formation à l'aquaculture par un fournisseur accrédité, avec une reconnaissance des qualifications dans tout le Pacifique
A9	Création d'un programme d'échange de personnel entre les États et Territoires insulaires océaniques afin d'assurer la formation et le mentorat
A10	Amélioration de l'accès aux fournitures et au matériel d'aquaculture
A11	Mise en place d'une base de données régionale
A12	Autre : Renforcement du soutien politique
A13	Établissement de systèmes d'aquaculture intégrés
<i>Biosécurité aquatique</i>	
B1	Constitution d'un réseau régional de laboratoires de diagnostic
B2	Création d'un programme de formation générique sur la biosécurité aquatique et les enquêtes sur les maladies
B3	Mise en place de procédures de transport des échantillons afin de faciliter leur transmission rapide aux laboratoires de diagnostic

B4	Création de modules de formation sur la biosécurité aquatique au sein du programme de formation paravétérinaire du Réseau des directeurs des services vétérinaires et des productions animales du Pacifique (PHOVAPS)
B5	Élaboration de programmes de formation aux situations d'urgence/d'équipes d'intervention rapide
B6	Création d'équipes d'évaluation rapide capables d'aider les États et Territoires insulaires océaniques durant les flambées épidémiques
B7	Préparation de protocoles d'accord entre la CPS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) concernant les maladies aquatiques
B8	Établissement de relations de travail plus étroites avec le PHOVAPS pour les questions liées à la biosécurité et aux maladies aquatiques
B9	Examen des voies d'introduction communes des maladies et des organismes nuisibles, notamment des risques associés aux eaux de ballast et aux biosalissures
B10	Mise en place de filières d'importation sûres
B11	Autre : Établissement de systèmes nationaux de biosécurité aquatique
Législation sur l'aquaculture	
F1	Étude des exigences juridiques à respecter pour soutenir la transmission d'échantillons aux laboratoires (B3)
F2	Appui à la mise à jour de la législation existante sur l'aquaculture et l'élaboration de nouveaux textes législatifs en favorisant une meilleure compréhension et une plus grande cohérence de la législation à l'échelle régionale
F3	Cartographie de l'utilisation du domaine maritime public afin de repérer des zones qui se prêteraient à l'aquaculture
F4	Élaboration de modèles régionaux pour étoffer certains volets de la législation et de la réglementation soutenant le développement de l'aquaculture
Économie et valorisation de l'aquaculture	
C1	Création de programmes d'assurance de la qualité pour les bivalves
C2	Formation aux programmes d'assurance de la qualité et aux systèmes HACCP (analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise)
C3	Approche régionale de la toxicité de la ciguatera
C4	Constitution d'une base de données de référence sur les organismes pathogènes aquatiques d'origine alimentaire
D1	Création d'une campagne régionale de promotion/marketing
D2	Définition d'une démarche collaborative pour garantir la régularité de l'approvisionnement
D3	Mise en place de programmes de certification ou d'accréditation pour les produits à forte valeur marchande (p. ex., perles)
E1	Étude des sources de financement possibles pour développer l'aquaculture
Résilience environnementale/face au changement climatique et questions transversales (dont les questions sociales)	
H1	Mise en place de pratiques aquacoles résilientes face aux catastrophes

H2	Mise au point de techniques d'aquaculture régénérative
H3	Élaboration de techniques aquacoles intégrées
H4	Examen de techniques qui pourraient rendre l'aquaculture plus résiliente face aux effets du changement climatique (p. ex., hausse de la température de l'eau, acidification des océans)
I1	Renforcement de la collaboration avec les organisations internationales, dont les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), sur les questions liées à l'aquaculture et à la biosécurité
G1	Amélioration de l'inclusion sociale lors de la planification
G2	Inclusion de l'aquaculture dans les pêches communautaires

Figure 1. Représentation graphique des activités classées par ordre de priorité



Annexe 1 : Projet de Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique

Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique – version 1.0

Avant-propos

(À insérer)

Dédicace

(Dédicace à Tom Pickering à insérer)

Contexte/Introduction

Défi

Un secteur aquacole durable peut contribuer à l'emploi, à la sécurité alimentaire, à la santé, à la protection de l'environnement et à l'économie. Toutefois, la croissance de ce secteur dans le Pacifique insulaire a été plus lente que prévu. C'est pour cette raison que la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS a demandé qu'une évaluation régionale de l'aquaculture (2022)¹ soit réalisée, afin de pouvoir fournir des informations et formuler des conseils concernant le développement d'une aquaculture durable.

Élaboration de la stratégie

L'une des principales recommandations de cette évaluation préconisait l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique adaptée aux besoins du secteur aquacole dans l'ensemble de la région.

¹ Integrated Aquatic Solutions (2022). Document d'information 12 : Assessment of the aquaculture needs, priorities and future direction in the Pacific Islands region (Évaluation des besoins, priorités et orientations futures en matière d'aquaculture en Océanie). Quatorzième Conférence des directeurs des pêches, 14–17 juin 2022
<https://www.spc.int/digitalibrary/get/z39wz>

Une stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique contribuerait au renforcement des capacités dans tous les États et Territoires insulaires océaniques, l'objectif étant d'harmoniser les plans de développement et d'investissement visant l'aquaculture dans la région, de renforcer la coopération entre les États et Territoires insulaires océaniques pour les services clés, et de faciliter l'accès aux marchés d'exportation. Un processus de consultation régional inclusif a été mené afin de recenser et de classer par ordre de priorité les principales mesures à inclure dans la stratégie.

L'aquaculture dans les Pays et Territoires insulaires océaniques

Aperçu de la production aquacole dans les Pays et Territoires insulaires océaniques

La production aquacole dans le Pacifique est modeste mais diversifiée², et présente donc un potentiel de développement important. Depuis 2010, la production a augmenté pour atteindre près de 29 967 tonnes (poids vif) en 2014, avant de diminuer à 11 474 tonnes en 2020, tandis que la valeur a suivi une tendance similaire, culminant à 133,3 millions de dollars des États-Unis d'Amérique en 2014 et tombant à 58,2 millions de dollars É.-U. en 2020. Toutefois, le secteur a montré des signes de reprise et, en 2022, le volume et la valeur de la production sont passés à 18 074 tonnes et 87,6 millions de dollars É.-U., respectivement. Plus de 40 espèces ont été cultivées ou élevées ces dernières années, dont des algues, des coraux, des éponges, des mollusques, des holothuries, des crustacés et des poissons d'habitats dulcicoles, marins et d'eau saumâtre. Ces espèces sont cultivées ou élevées aux fins suivantes :

- marchés intérieurs et d'exportation ;
- aliments et ingrédients alimentaires (p. ex., poissons, crustacés, holothuries et algues) ;
- reconstitution des stocks, conservation et restauration (p. ex., bénitiers, coraux) ;
- marché de l'aquariophilie (p. ex., coraux et poissons) ; et
- joaillerie (p. ex., perles et coquillages).

Parmi les espèces généralement produites dans de petites exploitations aquacoles figurent le tilapia et les crevettes d'eau douce, tandis que les algues marines *Kappaphycus* et *Eucheuma* sont produites en plus grandes quantités. Les coquilles d'huîtres perlières et les crevettes bleues représentent les filières aquacoles les plus lucratives de la région.

Atouts et possibilités

Les États et Territoires insulaires océaniques offrent un certain nombre d'atouts et de possibilités pour le développement de l'aquaculture. Il existe un large éventail d'espèces et de zones propres à l'aquaculture en eaux douces, en eaux saumâtres et en eaux marines. Il est possible d'accroître la production en misant sur l'innovation et la formation dans le secteur aquacole, ainsi que sur la coopération entre les États et Territoires insulaires océaniques afin de faciliter la réalisation d'objectifs communs. Les marchés intérieurs devraient se développer afin de compléter l'offre des pêches côtières. Les marchés d'exportation ont, quant

² FAO, 2024. FishStat : Production mondiale de l'aquaculture 1950–2022.

à eux, toujours été difficiles à percer, mais il est possible de gagner des parts sur ces marchés en mettant en avant les atouts des produits cultivés ou élevés dans le Pacifique, qui sont notamment sains, naturels et « verts ».

Réussites du secteur aquacole

Si le développement de l'aquaculture s'accompagne de nombreuses difficultés, des expériences réussies méritent toutefois d'être mises en avant.

Ainsi, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le programme d'écloseries périphériques de poissons d'eau douce a permis la création de petites écloseries dans plusieurs provinces en collaboration avec le secteur privé, ce qui a débouché sur un approvisionnement plus régulier des exploitations rurales en alevins.

À Kiribati, la culture d'espèces de micro-algues locales servant à nourrir les larves a éliminé la nécessité d'importer des micro-algues et contribué à la hausse de la production d'holothuries.

Aux Îles Salomon, des communautés de Wagina et des Shortland tirent désormais des revenus de la fabrication de frites à base d'algues, après avoir bénéficié d'une formation organisée par la CPS dans le cadre d'un projet de valorisation des algues.

[Les exemples de réussite dans le secteur aquacole sont présentés sous forme de brefs textes dans des encadrés tout au long du document et sont illustrés par une image]

Stratégie

Objectif et portée

La Stratégie se veut un instrument de planification et d'évaluation, dans lequel sont définies des orientations stratégiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures en faveur du développement de l'aquaculture, l'objectif étant de fournir un appui aux communautés locales et de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques nationaux et régionaux.

La stratégie vise également à :

- déterminer les possibilités de coopération ou d'action collective à l'échelon régional/infrarégional ;
- fournir des orientations stratégiques aux gouvernements, aux partenaires et aux bailleurs de fonds ;
et
- servir de cadre pour évaluer les progrès accomplis au regard du développement à plus grande échelle de l'aquaculture dans les États et Territoires insulaires océaniques.

La Stratégie couvre tous les secteurs de l'aquaculture et inclut l'ensemble des animaux et plantes aquatiques, qu'ils soient produits en eau douce, en eau de mer ou dans des estuaires.

Vision

Accroître la contribution de l'aquaculture aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux, à l'appui de la sécurité alimentaire, de la santé et de la croissance économique à long terme en mettant en place des systèmes de production durables et résilients.

Mise en œuvre et calendrier

Les priorités recensées dans cette stratégie doivent être réalistes et doivent être mises en œuvre dans un délai de cinq ans. Les priorités auxquelles il n'est, de manière réaliste, pas possible de répondre dans ce délai sont considérées comme ne relevant pas du champ d'application de cette stratégie.

Processus d'évaluation

Les États et Territoires insulaires océaniques seront tenus informés de l'état d'avancement des mesures prioritaires au titre de la Stratégie lors de la Conférence des directeurs des pêches de la CPS. Une évaluation à mi-parcours de la Stratégie sera réalisée au bout de trois ans afin d'en évaluer les progrès, les réalisations et les effets.

Thèmes prioritaires régionaux

Un processus de consultation détaillé a permis de définir les activités prioritaires à inclure dans la Stratégie. Ces activités ont été regroupées en thèmes prioritaires régionaux, qui sont présentés ci-dessous.

Techniques au service d'une aquaculture durable

Objectif : Recenser des techniques et des activités qui peuvent aider à promouvoir et à développer une aquaculture durable.

La Stratégie vise à recenser les techniques et les activités susceptibles de favoriser la promotion et le développement d'une aquaculture durable, et à en faciliter la mise en place. Celles-ci pourraient mettre en avant les atouts régionaux, tout en contribuant à réduire les coûts de production, à renforcer la croissance, à accroître l'accès aux marchés et à améliorer la durabilité.

Effet

La production aquacole des espèces nouvelles et existantes augmente grâce à l'adoption de nouveaux systèmes de production innovants, et à l'application de connaissances mises en commun et de nouvelles compétences.

Mesures

1. Produire de nouvelles espèces, notamment :
 - a. Donner la priorité aux « espèces autochtones/endémiques/indigènes ».
 - b. Privilégier les espèces des niveaux trophiques inférieurs afin de réduire les besoins d'intrants alimentaires spéciaux.
 - c. Sélectionner des espèces adaptées à l'aquaculture multitrophique et aux systèmes d'agri-aquaculture intégrés.

2. Encourager le renforcement des capacités techniques en aquaculture en proposant des programmes de formation régionaux qui visent à accroître les compétences dans ce domaine et en favorisant l'adoption de techniques novatrices et modernes, notamment :
 - a. l'échange de connaissances entre pairs, les programmes d'échange de personnel, la formation et le mentorat faisant participer à la fois le secteur public et le secteur privé ;
 - b. des formations animées par des prestataires accrédités, avec une reconnaissance des qualifications dans tout le Pacifique ; et
 - c. la constitution de bases de données régionales de spécialistes et de connaissances techniques.

3. Mettre en place une chaîne régionale d'approvisionnement en aliments pour l'aquaculture, des sites de fabrication connexes et un centre de recherche chargé de mettre au point et de distribuer des aliments pour les principales espèces de poissons d'élevage en utilisant des ingrédients abordables et des matières premières d'origine locale.
 - a. Étudier comment importer de manière sûre des matières premières pour fabriquer des aliments pour l'aquaculture.
 - b. Mettre en place des sources fiables de produits de qualité pour la fabrication d'aliments pour l'aquaculture.
 - c. Veiller à créer des chaînes d'approvisionnement en aliments pour l'aquaculture fiables provenant de sources accréditées.
4. Créer ou développer des écloseries à l'échelle des pays ou de la région pour :
 - a. Fournir des stocks de semences à plusieurs pays pour les activités de grossissement.
 - b. Apporter un soutien en vue de la création d'écloseries (périphériques) dans les pays et de micro-écloseries rurales, notamment certaines techniques liées aux géniteurs et aux écloseries.
 - c. Étudier des techniques pour la culture ou l'élevage de nouvelles espèces « autochtones/endémiques/indigènes ».
5. Élaborer ou développer des modèles de systèmes de culture et des lignes directrices pour l'aquaculture multitrophique et l'agri-aquaculture intégrée.

Études de cas

[Une ou deux études de cas – les exemples ci-dessous sont choisis parmi les activités prioritaires]

- Produire de nouvelles espèces endémiques, en particulier des espèces des niveaux trophiques inférieurs (p. ex., holothuries, trocas, huîtres, algues) visant à réduire le besoin d'intrants alimentaires spéciaux.
- Créer un programme régional de formation à l'aquaculture prévoyant la mise en place d'un programme d'échange de personnel entre les États et Territoires insulaires océaniques (formation et mentorat).
- Renforcer la capacité régionale en matière de recherche sur les aliments pour l'aquaculture, ainsi que de fabrication et d'approvisionnement de ces produits.

Biosécurité aquatique

Objectif : Veiller à ce que les mesures de biosécurité aquatique soient adaptées en fonction du développement de l'aquaculture et à ce qu'elles protègent les exploitations, l'environnement et la communauté des organismes nuisibles et des maladies.

Les incursions d'organismes nuisibles et de maladies associées à la hausse de la production et des déplacements d'organismes aquatiques peuvent avoir de graves répercussions sur la production et la rentabilité des exploitations aquacoles, ainsi que sur la santé de l'environnement.

Effet

Les exploitations aquacoles, l'environnement et les communautés sont mieux protégés contre les organismes nuisibles et les maladies.

Mesures

1. Constituer un réseau régional de laboratoires de diagnostic visant à favoriser les activités de diagnostic, de recherche et de surveillance.
2. Renforcer les capacités dans le domaine de la biosécurité aquatique en créant un programme régional de formation technique.
3. Continuer à élaborer des processus et des procédures opératoires normalisées de biosécurité pour :
 - a. l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques et de ressources associées (p. ex., personnes, matériel et aliments) entre pays et entre sites au sein des pays ; et
 - b. le transport d'échantillons visant à faciliter leur transmission rapide aux laboratoires de diagnostic.
4. Étudier les voies d'introduction communes des maladies et des organismes nuisibles, y compris les risques associés aux eaux de ballast et aux biosalissures.

Études de cas

[Une ou deux études de cas – les exemples ci-dessous sont choisis parmi les activités prioritaires]

Législation et réglementation

Objectif : Recenser les lacunes dans les politiques, les lois et les plans, et chercher des moyens d'y remédier.

La Stratégie vise à favoriser le recensement des lacunes dans les politiques, les lois et les plans, et à chercher des moyens d'y remédier. Toutefois, la difficulté est de déterminer comment le fait d'aborder la question sous un angle régional peut s'avérer utile s'agissant des lois et des politiques nationales ou territoriales.

Effet

Les politiques, les lois et les plans nationaux sont propices au développement de l'aquaculture.

Mesures

1. Permettre de cartographier le domaine maritime et côtier afin de repérer des zones qui se prêteraient à l'aquaculture, en déterminant les droits de propriété, le régime foncier et l'utilisation d'une zone donnée (p. ex., utilisation communautaire, utilisation culturelle, conservation et tourisme).
2. Permettre d'actualiser la législation existante et d'élaborer de nouvelles lois sur l'aquaculture en favorisant une meilleure compréhension et une plus grande cohérence à l'échelle régionale.
3. Élaborer des modèles régionaux pour étoffer certains volets de la législation ou de la réglementation soutenant le développement de l'aquaculture.

Études de cas

[Une ou deux études de cas – les exemples ci-dessous sont choisis parmi les activités prioritaires]

- Repérer des zones où implanter des activités aquacoles dans le respect des autres utilisateurs des ressources et activités (comme l'agriculture, les pêches de capture, les pêches communautaires, la conservation et le tourisme).
- Apporter des éclaircissements concernant les droits de propriété, l'accès et les droits juridiques des aquaculteurs.
- Élaborer un cadre pour soutenir l'investissement dans le développement de l'aquaculture et déterminer les options de financement pour les aquaculteurs.

Développement économique, moyens de subsistance et sécurité alimentaire

Objectif : Recenser et mettre au point des solutions pour accroître les revenus et la sécurité alimentaire liés à l'aquaculture, améliorer la qualité des produits après récolte et renforcer l'accès aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux, ainsi que les chaînes d'approvisionnement.

La Stratégie vise à accroître la contribution du secteur aquacole à l'économie des États et Territoires insulaires océaniques, ainsi qu'à améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans les communautés de la région. Les mesures prioritaires doivent notamment générer des revenus, appuyer la production rentable (économiquement viable) de produits de base, et contribuer à la création d'emplois dans les communautés rurales et éloignées. Si les produits de base destinés aux marchés intérieurs doivent avant tout constituer une source fiable garantissant la sécurité alimentaire, les produits destinés aux marchés d'exportation doivent, quant à eux, être valorisés, être compétitifs à l'échelle mondiale et répondre aux normes internationales en matière de qualité et de sécurité sanitaire.

Effet

L'aquaculture dans les États et Territoires insulaires océaniques est économiquement viable et améliore les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans les communautés insulaires ; l'accès aux marchés des produits est renforcé.

Mesures

1. Rechercher des sources et possibilités de financement pour le développement d'activités commerciales et à petite échelle (communautaire), ce qui peut inclure l'élaboration d'outils pour attirer des fonds (des plans d'activité, par exemple).
2. Mettre au point des pratiques de transformation après capture et de valorisation visant à améliorer la sécurité sanitaire des aliments et la qualité des produits, notamment des programmes régionaux d'assurance de la qualité et des programmes de formation à l'analyse des risques et aux points critiques pour leur maîtrise.
3. Encourager une collaboration plus étroite avec les organisations régionales et internationales concernées sur les questions d'aquaculture et de biosécurité.

Études de cas

[Une ou deux études de cas – les exemples ci-dessous sont choisis parmi les activités prioritaires]

- Élaborer une stratégie de marketing coordonnée à l'échelle régionale visant les marchés internationaux qui met en avant les atouts régionaux, comme le fait que les produits provenant du Pacifique sont sains, propres et écologiques.

Inclusion sociale

Objectif : Garantir la prise en compte des questions d'inclusion sociale et d'équité dans le cadre du développement de l'aquaculture.

Le développement de l'aquaculture dans le Pacifique peut être l'occasion d'aborder des problèmes sociaux qui touchent les communautés d'agriculteurs et de pêcheurs, comme les divisions sociales et communautaires, de même que les inégalités liées au genre, à l'âge et aux origines raciales. La prise en compte des facteurs sociaux ainsi que des aspects traditionnels et culturels lors de la planification et de la mise en œuvre des mesures de développement de l'aquaculture favorisera la participation des communautés dans le domaine aquacole et l'inclusivité au sein de ces communautés. Le *Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique* permet aux communautés locales de gérer de manière durable et équitable les ressources halieutiques côtières, pouvant inclure l'aquaculture, et leur donne les moyens d'y parvenir.

Effet

Les activités aquacoles rurales bénéficient d'un soutien communautaire et social important ainsi que d'une forte mobilisation.

Mesures

1. Favoriser l'intégration de l'aquaculture dans les mesures en faveur du développement des pêches communautaires afin de promouvoir l'équité de genre, l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'inclusion sociale et les approches centrées sur l'humain.

Études de cas

[Inclusion d'une seule étude de cas].

Résilience environnementale et résilience face au changement climatique

Objectif : Évaluer la résilience de l'aquaculture face au changement climatique et à d'autres catastrophes naturelles, puis mettre au point des mesures de préparation et d'atténuation.

Le changement climatique et les catastrophes naturelles ont des effets néfastes sur les communautés océaniques et les systèmes de production, dont l'aquaculture, compte tenu de la fréquence et de la gravité accrues de phénomènes tels que les tempêtes (cyclones et typhons), les inondations et les épisodes de sécheresse. Ces phénomènes, ainsi que d'autres, comme les éruptions volcaniques, provoquent des pertes d'infrastructures, de stocks et de revenus. Le changement climatique peut également induire des processus à évolution lente tels que l'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans, l'augmentation de la température de l'eau et la modification des courants océaniques.

Effet

Les activités aquacoles sont conçues de manière à pouvoir faire face aux catastrophes naturelles et y sont préparées, et des techniques sont employées pour atténuer les effets du changement climatique.

Mesures

1. Développer et promouvoir une aquaculture résiliente face aux catastrophes, par exemple :
 - a. en améliorant l'infrastructure aquacole (p. ex., conception des bassins et des cages, alimentation électrique, systèmes d'approvisionnement en eau) ;
 - b. en repérant des zones d'exploitation qui sont moins touchées par les catastrophes ;
 - c. en élaborant des plans de préparation, de réponse et de relèvement ; et
 - d. en améliorant l'accès aux fournitures et au matériel d'aquaculture.
2. Rechercher des techniques qui pourraient rendre l'aquaculture plus résiliente face aux effets du changement climatique (p. ex., hausse de la température de l'eau, acidification des océans), comme la sélection des espèces, le choix du lieu de production et la conception des exploitations.

Études de cas

[Une ou deux études de cas – les exemples ci-dessous sont choisis parmi les activités prioritaires]

Évaluer et élaborer des méthodes, des techniques et des pratiques de production et des infrastructures qui atténuent les effets des catastrophes naturelles.